

actu!

LE JOURNAL

SN!EP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
MAI - JUIN 2025 • N°146



**La seconde pro sous
pression néolibérale**

DOSSIER P.7 Classe charnière, déterminante dans l'orientation des élèves, la classe de seconde cristallise l'attention du ministère.

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

SOMMAIRE

ACTUALITÉ P4 À 6

Fin d'année explosive dans la voie pro •

Climat scolaire : affichage ou réelle priorité ? •
 SEGPA, parents pauvres de l'Éducation nationale
 • Nouvelle mutuelle santé, le ministère a choisi

DOSSIER P7 À 10

La seconde pro sous pression néolibérale

VIE SYNDICALE P11

La Réunion : Connaître et défendre ses droits, comprendre les enjeux •

Stage Réforme lycée pro à Nancy • Toulouse, constat très amer pour le public mixé

MÉTIERS P12 & 13

Salaire : Carrières accélérées

puis bloquées ? • Mouvement 2026 : le chamboule-tout ? • La réforme du CAPLP fragilise la profession

GRAND ANGLE P14 & 15

L'éducation à la paix, un impératif pour un avenir pacifique**BUDGET AUSTÉRITAIRE, LE FAUX REMÈDE**

Les services publics sont exsangues mais le remède proposé reste le même car l'austérité sert de prétexte pour remettre en cause notre modèle social



« Les budgets ministériels s'afficheront globalement en baisse en regard de la loi de finance pour 2025 ». Cet extrait de la circulaire de Bercy, préparatoire à la trajectoire budgétaire 2026-2028, pose un principe brutal pour le pays et ses services publics : le budget 2025 est un maximum qu'il ne faudrait pas dépasser. Un budget pourtant déjà basé sur le plafond de l'exécution de 2024 (hors inflation), lui-même ayant déjà subi 10 milliards d'euros de coupes par rapport à la loi de finance initiale. Si on ajoute le souhait gouvernemental d'une économie de 40 milliards d'euros, le budget 2026 risque d'être d'une faiblesse inédite.

Le pouvoir justifie cette austérité de la dépense sociale et publique par le contexte international (« économie de guerre » et guerres commerciales) ainsi que par le dérapage du déficit budgétaire. Ce dérapage, comme il le nomme, est pourtant la conséquence directe de choix politiques axés depuis des années sur la réduction des recettes, via les réformes fiscales résolument en faveur des plus riches et des grandes entreprises. Selon ATTAC¹, les mesures prises depuis 2017 privent les finances publiques de 309 milliards d'euros en cumulé.

Les services publics sont exsangues mais le remède proposé reste le même car l'austérité sert de prétexte pour remettre en cause notre modèle social au profit de la privatisation et de la marchandisation. Gel du point d'indice, congé maladie ordinaire indemnisé à 90 %, jour de carence, suppressions d'emplois, retraite à 64 ans, réformes successives des lycées pros... les conséquences sont déjà catastrophiques pour la qualité du service public et pour les personnels. Alors ne lâchons rien ! Ensemble, renforçons l'outil syndical pour imposer des choix qui réduisent les inégalités et renforcent notre service public. ■

1. La dette de l'injustice fiscale, rapport mars 2025

Axel Benoist

Co-secrétaire général

Fatigue et tension sont palpables dans les lycées pros en cette fin d'année. **Principale responsable : la nouvelle terminale bac pro, qui a des répercussions sur tous les personnels et toutes les classes. Le SNUEP-FSU est déterminé à agir pour que cette aberration disparaisse dès l'an prochain.**

BON À SAVOIR

Quid de mon emploi du temps ?



Parcours différencié, suivi de PFMP, jurys d'examens, cours... les semaines peuvent être vite surchargées. Si les directions peuvent modifier les emplois du temps, elles doivent respecter la répartition et l'organisation votées en CA, tout comme un délai de prévenance. À l'impossible nul n'est tenu ! Face aux cumuls irréalisables, aux abus, aux incohérences, agissons collectivement et utilisons le registre de santé et de sécurité au travail (RSST).

« Le programme ne sera pas terminé avant les épreuves ponctuelles ! », « Les élèves se sont positionné-es pour le stage mais n'en cherchent pas et m'ont clairement dit qu'ils-elles ne seraient pas là en juin. », « Programme de maths proposé par l'inspecteur de matière pro : 6 semaines sur les pourcentages et les proportions ! Non merci ! »

Extraits du florilège de paroles de PLP illustrant ce qui se passe dans les lycées pros cette année.



EXAMENS ET PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

FIN D'ANNÉE EXPLOSIVE DANS LA VOIE PRO

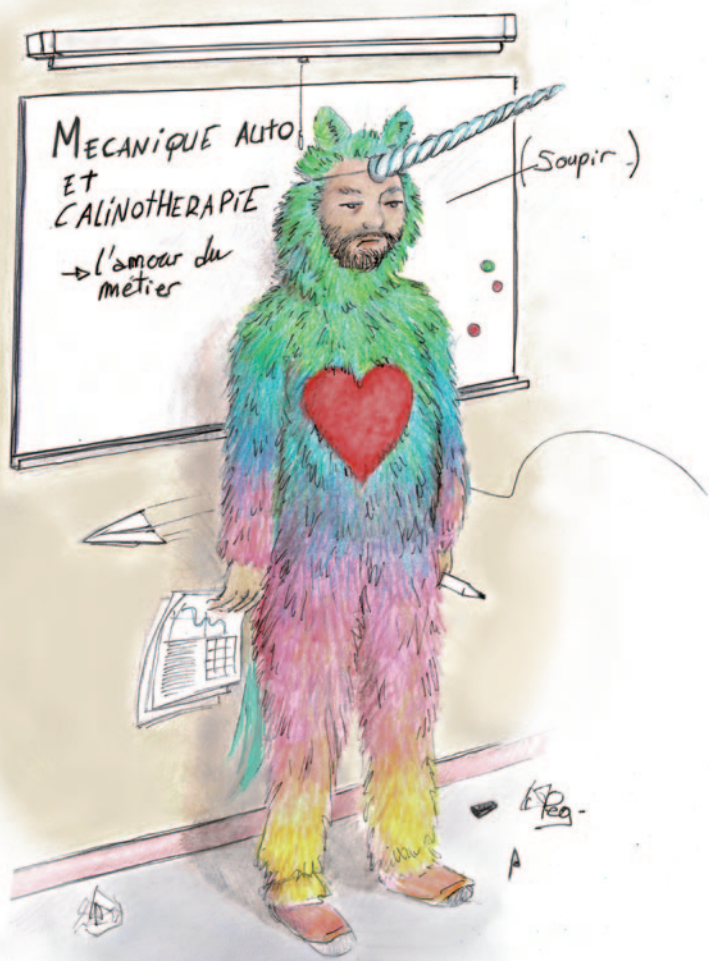
Le constat est amer car il confirme ce que le SNUEP et la FSU avaient anticipé dès l'annonce des mesures par l'ex-ministre déléguée C. Grandjean et qui aurait pu être évité : des élèves moins bien préparé-es pour le baccalauréat, les mois de mai et juin perdus, celui d'avril en partie.

Les emplois du temps du parcours différencié sont connus depuis début mai. Les modifications sont parfois limitées, mais certains établissements imposent un bouleversement qui entraîne des inégalités fortes entre collègues et enjoignent à enseigner une autre discipline que la sienne ou à intervenir sur des modules déconnectés de tout programme et de toute progression dans les apprentissages. Les témoignages dénonçant le sort fait aux PLP et aux élèves sont très nombreux (cf. ci-contre). N'hésitez pas à nous apporter le vôtre.

Quel que soit le nombre d'élèves, le parcours poursuite d'études monopolise l'attention et l'énergie, aux dépens des PFMP complémentaires et de leur nécessaire suivi, déjà en partie empêché, faute de budget suffisant pour les déplacements. Signe supplémentaire que ce n'est pas l'intérêt des élèves qui guide la réforme.

L'année n'est pas terminée et le bilan est déjà catastrophique. Pour le SNUEP-FSU, le retour des examens en juin et l'abandon du parcours différencié sont impératifs. ■

Axel Benoist



EN BREF

Climat scolaire : affichage ou priorité ?

© Axel Benoist



À grand renfort de communication, le ministère lance un travail sur le climat scolaire, avec une vision sécuritaire du sujet. Parmi les mesures proposées, des questionnaires à destination des élèves afin de récolter leur sentiment face à des situations de

violence qu'ils-elles pourraient rencontrer au cours de leur scolarité. Ces questionnaires, anonymes et déjà en expérimentation, portent uniquement sur les voyages scolaires et l'internat. Le SNUEP-FSU a demandé que les PFMP y soient également intégrées puisque nos élèves y effectuent une grande part de leur scolarité.

Ce n'est pour le moment pas à l'ordre du jour. Rien n'est annoncé sur la façon dont seront prises en compte les réponses des élèves. Or, selon ce qu'elles révéleront, des mesures et des moyens spécifiques

seront nécessaires pour accompagner certain·es jeunes. Ces insuffisances trahissent une simple volonté d'affichage là où on aurait préféré un authentique engagement. ■

Muriel Billaux

Haut-commissaire, le retour



En toute discrétion, le gouvernement s'est étoffé d'un haut-commissaire à l'enseignement et à

la formation professionnels le 28 avril dernier, Éric Garnier. Retour révélateur d'une séparation de la voie professionnelle avec les autres voies, qui explique l'inaction d'Élisabeth Borne malgré les urgences à traiter (manque de PLP et de places pour les élèves, aberration des examens en mai et du parcours différencié, inclusion sans moyens...). Le jour même, É. Borne confirmait le déploiement de la réforme Grandjean, assumant continuer la politique de sabotage des lycées pros. ■

Axel Benoist

ASH

SEGPA, parents pauvres de l'Éducation nationale

Les conditions de travail dans l'Éducation nationale se dégradent d'année en année, mais s'il est un endroit où cela devient particulièrement alarmant, c'est bien dans les SEGPA.



© Jérôme Faisnel, SEGPA M. Régner Chartres



BON À SAVOIR

Comment travailler dans ces conditions ?

Certain·es collègues n'ont pas toujours la formation adaptée ou l'information nécessaire pour dénoncer ces conditions de travail calamiteuses et s'y résignent, au détriment de leur santé et de celle des jeunes. Le SNUEP-FSU les encourage à signaler systématiquement tout problème de cet ordre dans le registre SST.

Un rapport des ISST¹ sur l'année scolaire 2022-2023 a été présenté en F3SCT² ministérielle début mars.

Ce rapport, éloquent quant aux conditions de travail des collègues qui y exercent, pointe de nombreux manquements à la réglementation que le SNUEP-FSU a dénoncés : absence de DUERP³ très fréquente, maintenance de machines pas toujours effectuée, zones sécurisées parfois non balisées, EPC⁴ inadaptés dans un tiers des établissements visités, EPI⁵ fournis par l'établissement pour un tiers seulement des collègues, très peu de vestiaires, et souvent mixtes lorsqu'ils existent... Ces constats, sur un échantillon de 181 collèges, laissent imaginer que la situation est identique, voire pire ailleurs. Or, ces situations mettent en danger des collègues et des jeunes dont ils et elles ont la charge, jeunes qui, pour 21 % d'entre eux, ont des troubles nécessitant une pédagogie adaptée.

Le ministère ne peut désormais plus feindre l'ignorance : les ISST ont émis des recommandations précises et les conditions d'exercice en SEGPA devraient faire l'objet d'un point spécifique dans les prochaines orientations stratégiques ministérielles. Le SNUEP-FSU y veillera. ■

Muriel Billaux

1. Inspecteurs de santé et sécurité au travail
2. Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
3. Document unique d'évaluation des risques professionnels
4. Équipements de protection collective
5. Équipements de protection individuelle

EN BREF

Menaces sur le système de retraite

Entre annonces gouvernementales, utilisation mensongère des chiffres et « conclave » muselé sur le sujet des pensions pour les agent·es de la Fonction publique, le régime des retraites par répartition continue d'être attaqué. Les bornes d'âge ne seront pas modifiées, et gouvernement comme Président de la République ne s'interdisent pas de reprendre les demandes du MEDEF et des partis de droite pour ouvrir à la capitalisation, en mettant toujours en avant la pseudo-insoutenable du système actuel. Cette solution ne résoudra en rien le prétendu problème du régime des retraites et créera au contraire un fort déséquilibre dans un système qui se veut égalitaire et solidaire. En effet, elle pose la question de l'équité et de l'accessibilité, notamment pour les classes moyennes et populaires, en ne favorisant que les classes aisées qui auront les moyens de se financer une meilleure retraite. ■

Frédéric Allègre

Menaces sur les retraité·es

© Marie-Caroline Guérin



Un autre projet est avancé pour faire des économies sur le dos des retraité·es en les stigmatisant : la suppression totale ou partielle de l'abattement fiscal de 10 % dont ils et elles bénéficient. Près de 500 000 retraité·es actuellement non imposables le deviendraient, plus de 8,7 millions d'autres verraient leur impôt augmenter. Encore une fois, le MEDEF et les partis de droite ne sont pas étrangers à cette proposition. ■

F. A.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nouvelle mutuelle santé, le ministère a choisi



Au 1^{er} avril 2026, tous les personnels de l'Éducation nationale, hormis quelques exceptions, devront être affiliés à la MGEN-CNP pour le remboursement complémentaire des soins.

Finis le libre choix de sa mutuelle. Imposée par ordonnance début 2021, la réforme de la protection sociale oblige chaque agent·e de la Fonction publique à adhérer au contrat collectif opéré par l'organisme choisi par son

ministère. Pour l'Éducation nationale, ce sera l'association MGEN-CNP. En contrepartie, la participation du ministère passera de 15 € brut mensuels à 50 % de la cotisation d'équilibre, soit 37,70 €, mais seulement pour les actifs et actives. Les retraité·es sont donc les grand·es oublié·es. Cela marque un recul considérable et inacceptable des solidarités, tout comme le découplage de la prévoyance (maladie, invalidité, décès) auquel nous sommes opposé·es. Dans ce cadre très contraint, le SNUEP s'est engagé avec les syndicats de la FSU dans les négociations d'accords pour conserver un haut niveau de couverture des soins et un accès à une prévoyance complémentaire la plus large possible. Nous avons alerté les collègues sur les lourdes conséquences auxquelles ils·elles s'exposeraient sans couverture contre les risques de perte de revenus liée à une incapacité de travail prolongée ou à une invalidité. L'objectif revendicatif du SNUEP et de la FSU reste le remboursement à 100 % des soins prescrits. ■

Axel Benoist



CHIFFRE CLÉ

4%

DE LA POPULATION NE DISPOSE PAS D'UNE COMPLÉMENTAIRE. CE TAUX EST DE 11,5% CHEZ LES 10% LES PLUS PAUVRES ET 15% CHEZ LES PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI. LES DIFFÉRENCES SONT GRANDES CAR LE COÛT RESTANT À CHARGE ET LA QUALITÉ DE COUVERTURE DÉPENDENT DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE ET DE LA VOLONTÉ DES EMPLOYEURS.



S'INFORMER

Dérogations possibles, adhésions des enfants et retraité·es, montant des cotisations, couvertures des soins, options... Pour mieux comprendre et anticiper les vagues géographiques d'affiliation débutant à la rentrée scolaire, consultez notre publication spécifique.





LA SECONDE PRO SOUS PRESSION NÉOLIBÉRALE

Dans un contexte de futures coupes budgétaires dans les services publics et de mise en œuvre d'une vision libérale du plein emploi, portée par les réformes de ces dernières années, il n'est pas étonnant que la classe de seconde cristallise l'attention du ministère de l'Éducation nationale. Cette classe charnière, déterminante dans l'orientation des élèves, constitue à la fois une étape cruciale dans leur parcours de formation et, trop souvent, un point de rupture pour de nombreux jeunes qui ne pourront pas poursuivre leur scolarité au lycée.

Dossier réalisé par : Dominique Bouillaud, Jérôme Dammerey, Céline Droal, Christophe Tristan

“ La possibilité de poursuivre des études supérieures a été progressivement abandonnée pour de nombreux jeunes, en particulier ceux et celles issus des milieux populaires. Le système éducatif a évolué vers une logique de responsabilisation individuelle.

Sous l'impulsion de l'Union européenne, les réformes du système éducatif français se sont accélérées au cours des vingt dernières années. Les orientations prises par la Commission européenne ont largement contribué à formater les systèmes éducatifs dans une logique de stricte réponse aux besoins du marché du travail. Axées sur la compétitivité économique, ces politiques ont non seulement échoué à atteindre leurs objectifs – en témoigne la persistance des pénuries de main-d'œuvre et des inégalités d'accès à la formation – mais elles ont aussi détourné l'éducation de sa vocation émancipatrice.

Une évolution qui interroge

Les années 2000 ont marqué un tournant qui a transformé l'école. On est passé d'un modèle fondé sur la massification et la démocratisation de l'enseignement à un système de tri



assumé des élèves. La réforme du lycée professionnel de 2009, avec l'instauration du bac pro en trois ans, a certes permis une augmentation du nombre de bacheliers, mais elle a surtout renforcé le tri à l'entrée du lycée. La seconde « de détermination », en voie générale et technologique, s'est affirmée comme un palier crucial du parcours scolaire, écartant les élèves les plus fragiles pour les diriger vers des dispositifs de formation initialement conçus pour les adultes, ou les orientant vers la voie professionnelle (en scolaire ou en apprentissage).

Dans le même temps, la seconde professionnelle est devenue plus propédeutique au cycle terminal. La mise en place des « champs professionnels » en 2009, puis l'introduction des « familles de métiers » en 2018, ont repoussé le choix du bac pro à la fin de la seconde. Officiellement conçue pour laisser

plus de temps à l'orientation, cette réforme visait en réalité à réduire les poursuites d'études supérieures et à attirer davantage de jeunes dans la voie professionnelle (scolaire et surtout apprentissage). En 2022, la DEPP¹ rappelait que la France affichait déjà des résultats qui allaient au-delà des objectifs européens en matière d'accès au supérieur (50,3 % des 25-34 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur, dépassant la cible de 45 % fixée à l'horizon 2030), mais conservait aussi un niveau préoccupant de sorties précoces de formation : le taux de NEET² était de 14,4 % contre 13,7 % dans l'UE-27 et de 9,4 % en Allemagne.

Tri des élèves

Ce constat a conduit les gouvernements successifs à orienter leur politique non plus vers la poursuite d'études, mais vers

une insertion rapide sur le marché du travail, souvent au détriment des ambitions éducatives. Cette orientation s'est accentuée sous la présidence d'Emmanuel Macron. La porte des études supérieures a été progressivement fermée pour de nombreux jeunes, en particulier celles et ceux issus des milieux populaires. Le système éducatif a évolué vers une logique de responsabilisation individuelle, rendant les jeunes responsables de leurs échecs, et confiant aux enseignant·es la tâche de les accompagner. Dans ce contexte d'individualisation des parcours, les élèves des milieux sociaux les plus défavorisés ont vu leurs résultats chuter, et les inégalités scolaires s'accroître. Le point d'orgue de cette politique a été atteint avec le « choc des savoirs » de Gabriel Attal, qui n'a pas hésité à menacer d'exclusion du lycée les élèves ne réussissant pas le DNB, avec la création d'une classe préparatoire au lycée dans l'objectif de réorienter plus de jeunes vers l'apprentissage dès la fin du collège. Car il faut en être conscient·e : le développement de l'apprentissage, notamment chez les plus jeunes, reste un objectif central pour les libéraux, qui y voient un outil idéal pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et aux besoins du marché du travail en emplois peu ou non qualifiés.

Repenser l'école

Aujourd'hui, après des décennies de réformes menées contre les personnels et les élèves, le service public d'éducation est extrêmement fragilisé. L'institution prétend désormais réfléchir à des dispositifs de compensation pour atténuer les effets pervers de la mise en concurrence et du tri social. Mais pour le SNUEP-FSU, mettre en œuvre une école véritablement « bienveillante » nécessite une remise à plat complète du système éducatif. Il faut replacer les apprentissages et leurs conditions d'acquisition au cœur de la mission de l'école, dans une perspective réellement démocratique d'accès au lycée et aux études supérieures.

Pour le SNUEP-FSU, il est indispensable de réaffirmer l'objectif d'une école où l'on apprend ensemble, dans un cadre protecteur, libéré de toute pression économique, propice à l'émancipation de toutes et tous. Il faut repenser la scolarisation pour celles et ceux qui n'ont que l'école publique et laïque pour réussir,

Préconisations de l'Inspection générale pour transformer la 2^{de}

En janvier, l'IGESR¹ a publié un rapport avec 12 préconisations visant à améliorer la transition collège / lycée et faire travailler ensemble les enseignant·es de 3^e et 2^{de}. Elle suggère la création d'un·e référent·e pour les élèves « les plus fragiles », qui coordonnerait les actions menées individuellement mais aussi celles plus collectives comme les journées d'intégration, les immersions, etc. Un·e autre référent·e organiserait des temps de travail pour les élèves en s'appuyant sur les résultats aux tests d'entrée en 2^{de}. L'emploi du temps des élèves pourrait être modulé pour permettre des cours à effectifs réduits adaptés aux besoins identifiés et pour les projets des établissements, mais sans augmentation de la DHG. Il est également préconisé que les évaluations des 2^{des} soient communes, construites en équipe pédagogique. Enfin, l'IGESR souhaite la prise en compte des compétences psychosociales par une mention dans le bulletin et le livret scolaire. ■

1. Inspection générale de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche



“ la seconde professionnelle est devenue plus propédeutique au cycle terminal. La mise en place des « champs professionnels » en 2009, puis l'introduction des « familles de métiers » en 2018, ont repoussé le choix du bac pro à la fin de la seconde.

dans un système éducatif permettant un accès à une culture commune, où les trois voies du lycée accueillent avec la même dignité tous les jeunes au moins jusqu'à leur majorité. Il est urgent de redonner du temps de formation pour permettre à chaque élève d'atteindre au minimum un premier niveau de qualification reconnu. Le niveau 4 (bac) doit devenir une perspective commune, et les poursuites d'études doivent être accessibles à toutes et tous, indépendamment du milieu social d'origine.

Redonner du temps

C'est dans ce cadre que la classe de seconde pourra être reconsidérée, non plus comme une classe de sélection, mais comme une véritable étape vers la qualification et la poursuite d'études. Le SNUEP-FSU reste attaché à un cycle de formation en quatre ans pour les élèves de l'enseignement professionnel, qui leur permette d'atteindre un premier niveau de qualification (niveau 5) et de poursuivre ensuite vers le niveau 4, quelle que soit la voie choisie : générale, technologique ou professionnelle. Des passerelles doivent donc être recréées, non pas pour trier, mais pour satisfaire les aspirations des jeunes.

Le lycée public est le seul à même de leur donner les armes pour agir en citoyen·nes éclairé·es et les outils pour faire société dans un monde de plus en plus complexe, fragmenté et violent. ■

1. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale

2. Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation



REVENDIQUER

Seconde « famille de métiers » : une source de décrochage !

© Axel Benoist



En 2019, la réforme de la seconde « famille de métiers », issue du rapport « Calvez / Marcon », prétendait mieux orienter les élèves dans leur parcours scolaire pour éviter des choix subis, souvent sources de frustration et de décrochage.

Le SNUEP-FSU avait rapidement alerté le ministère, soulignant que cette réforme ne répondait pas aux besoins des élèves. Elle réduisait le temps de formation et risquait d'accroître la frustration des élèves en limitant leur accès aux filières choisies en première.

Six ans plus tard, l'augmentation du nombre d'élèves en décrochage entre la seconde et la terminale confirme ces inquiétudes. De plus en plus d'élèves se retrouvent dans des filières qui ne les intéressent pas, souvent à cause de choix imposés, ce qui les pousse à abandonner leur formation. Il est urgent de réévaluer cette réforme destructrice et toutes les autres qui fragilisent les lycées professionnels. Nos élèves ne sont pas des cobayes. ■

“ Le SNUEP-FSU reste attaché à un cycle de formation en quatre ans pour les élèves de l'enseignement professionnel, qui leur permette d'atteindre un premier niveau de qualification (niveau 5) et de poursuivre ensuite vers le niveau 4, quelle que soit la voie choisie.



CHIFFRES CLÉS

1 SUR 4

Un quart des élèves de seconde étaient inscrit·es en 2^{de} pro à la rentrée 2024, soit 185 000 ; les trois quarts dans une des 15 familles de métiers, dont 41 000 en « Relation client ».

20 %

des sortant·es de 3^e ont intégré une 2^{de} pro à la dernière rentrée. Cela concerne près d'un·e sortant·e de SEGPA sur dix.

83 %

des élèves de 2^{de} pro ont continué en 1^{re} à la rentrée 2024. Près de 12 % sont sorti·es de l'Éducation nationale, notamment pour aller en apprentissage.

Familles de métiers ? Pas dans le privé !



© Patrick Bernard

Si les familles de métiers étaient si formidables, les établissements privés les proposeraient ; pourtant ils s'en dispensent ! Seules de très rares formations, et uniquement tertiaires, fonctionnent en familles de métiers, dans une petite poignée d'établissements privés. Même quand les plateaux techniques existent, ils préfèrent, pour une grande majorité, conserver des secondes distinctes. Ils s'en prévalent d'ailleurs pour concurrencer nos lycées publics qui, eux, ont l'obligation de fonctionner en familles de métiers.

L'enseignement privé justifie ainsi nos critiques des familles de métiers, une mauvaise idée s'ajoutant aux dispositifs qui appauvrissent le contenu de formation proposé aux élèves les plus fragiles. Ces privilèges accordés à l'enseignement privé sont inacceptables. Les établissements privés gavés d'argent public concurrencent de manière déloyale le secteur public, y compris dans le domaine pédagogique. Le SNUEP-FSU dénonce fermement ce séparatisme qui aggrave les inégalités et il exige davantage d'ambition pour l'enseignement professionnel public. ■



BON À SAVOIR

Quand les métiers se mélangent : le patronat tire la sonnette d'alarme

Certaines formations peinent à attirer des élèves en raison de la diversité des métiers au sein d'une famille de métiers. Les organisations patronales ont exprimé leur inquiétude face à un possible désintérêt pour certaines spécialités. Dans ce contexte, elles plaident en faveur d'un retour à des cursus de trois ans centrés sur un seul métier. Cette demande fait écho aux préoccupations du SNUEP-FSU, qui avait souligné l'importance de clarifier les parcours de formation afin de stimuler l'intérêt des élèves.

REPÈRES

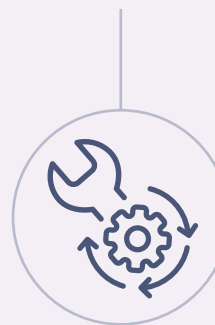
La classe de seconde n'est pas épargnée par les réformes successives, qu'elles concernent directement ou non ce niveau. Déterminante dans l'orientation et la poursuite de scolarité pour les élèves, elle subit les velléités de l'Union européenne en faveur d'une insertion rapide, détournant l'École de sa vocation émancipatrice.



La France ayant des résultats dépassant le niveau européen pour l'accès au supérieur, l'instauration des champs professionnels puis des « familles de métiers », et la création d'une gratification de stage visent à attirer davantage de jeunes dans la voie pro et à limiter les poursuites d'études supérieures.



Avec les familles de métiers et le mixage des parcours, le DNB barrière à l'accès au bac pro et sa classe préparatoire au lycée, l'année charnière de seconde est utilisée par les libéraux pour orienter plus de jeunes vers l'apprentissage et ainsi répondre aux besoins du marché du travail en emplois peu ou non qualifiés.



Pour le SNUEP-FSU, il faut replacer les apprentissages et leurs conditions d'acquisition au cœur de la mission de l'école, en redonnant du temps d'enseignement. La classe de seconde ne doit pas sélectionner ; elle doit être un point d'étape vers la qualification, avec le niveau bac en perspective, et une possible poursuite d'études.

LA RÉUNION

Connaître et défendre ses droits, comprendre les enjeux

Les stages syndicaux sont précieux pour notre métier. En mars dernier, Frédéric Allègre, co-secrétaire national, est venu en animer cinq à La Réunion.

© Stanislas Bourrel



SE FORMER

Les stages sont des temps de formation, de réflexion sur le système éducatif et plus largement sur les problématiques sociétales. Le SNUEP-FSU assure une vraie politique de formation. Pour organiser ces journées, le SNUEP-FSU a besoin de moyens humains et financiers. La syndicalisation est sa seule source de financement. Faire adhérer les collègues qui participent aux stages permet d'élargir l'offre de formation.

Notre camarade a animé des stages sur la retraite, la carrière et la santé et les droits à congés maladie, auxquels plus de 130 collègues, adhérent·es et non-adhérent·es, ont participé.

Le stage retraite leur a permis de prendre conscience de droits méconnus ou perdus. Certain·es ont pu réajuster leurs choix de fin de carrière grâce à une meilleure compréhension des calculs de pension. Ces moments ont permis d'aider à des choix éclairés.

Les stages carrière ont rappelé les étapes des rendez-vous de carrière et clarifié la progression professionnelle.

Le stage santé et droits à congés maladie s'inscrit dans une demande d'accompagnement de la part de collègues souvent isolé·es face à une institution peu transparente, à laquelle s'ajoute l'inquiétude liée à la réforme de la PSC, qui soulève de nombreuses interrogations sur la protection sociale complémentaire des agents. Ces stages ont renforcé la présence du SNUEP-FSU sur le terrain et confirmé l'importance d'une information syndicale de proximité et de qualité, essentielle pour défendre les droits des personnels. ■

[Le co-secrétariat académique du SNUEP-FSU Réunion](#)

EN BREF

Stage Réforme lycée pro à Nancy

Dans le prolongement du premier stage sur la réforme actuelle organisé à l'automne à Metz, nous avons approfondi la partie complexe du « parcours en Y » le 20 mars dernier à Nancy. Des informations précises étaient nécessaires, car, en lycée, le flou artistique règne. Cela a permis aux participant·es de mieux connaître les textes pour ne pas accepter

les dérives de certain·es proviseur·es peu scrupuleux·ses. Chacun·e a pu constater que les pratiques variaient considérablement d'un établissement à l'autre. Les informations apportées au cours de cette formation ont surpris l'auditoire tant elles étaient en décalage avec celles diffusées localement. Les questions des participant·es ont été très nombreuses et là aussi les réponses données ont été bien souvent à l'opposé des discours tenus par les directions. ■

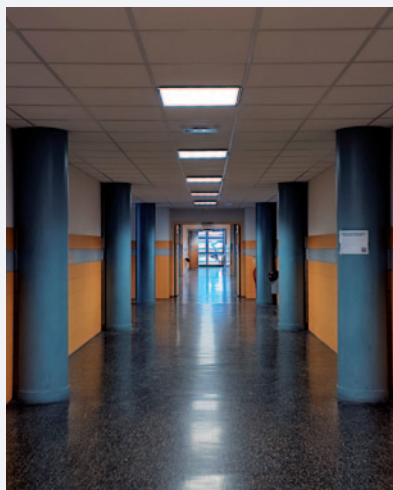
[Lorène Toussaint,](#)
[Philippe Boehmer](#)

Toulouse, constat très amer pour le public mixé

Le 13 mars dernier, 25 collègues de l'académie ont assisté au stage « Apprentissage » animé par Jérôme Dammerey. Après l'historique des différentes réformes de l'apprentissage, les collègues se sont questionné·es sur les possibilités de refuser les apprenti·es. Non compté·es dans l'effectif des classes, ils·elles n'alimentent pas la dotation complémentaire d'une division bien que le

CFA fasse des économies de formation. Certains collègues ont témoigné avoir jusqu'à 10 apprenti·es en plus à l'atelier avec un seul enseignant encadrant : quid de la sécurité ? Ils mettent aussi leurs cours sur l'ENT pour que ces jeunes soient à jour à chaque retour au lycée. Tout cela accroît leur charge de travail, sans rémunération supplémentaire, et avec le risque de voir ces documents récupérés par le CFA pour leurs intervenant·es. ■

[Cécile Amalric,](#)
[Philippe Baubel](#)



Mouvement 2026 : le chamboule-tout ?

Le ministère a proposé d'augmenter certaines bonifications pour le mouvement 2026. La FSU a demandé, avant de se prononcer, des simulations permettant de voir les gagnant·es et perdant·es parmi les participant·es. Pour les PLP, la DGRH souhaite la création d'un mouvement sur poste au barème en parallèle du mouvement général. Loin de l'amélioration envisagée, nous redoutons plutôt une dégradation. En effet, sans augmentation des capacités d'accueil, cela bloquerait les collègues choisissant

le mouvement général et qui, avec un plus fort barème, ne pourraient obtenir ni l'académie, ni celles limitrophes. De l'aveu même du ministère, cela arrangerait certain·es pour en défavoriser d'autres.

Opposé à cette proposition, le SNUEP-FSU demande le retour à un mouvement unique en un seul temps sur des vœux établissements et géographiques.

Pascal Michelin



BON À SAVOIR

Recours intra : contactez le SNUEP-FSU académique

Le SNUEP-FSU a défendu, auprès du ministère, les dossiers de recours pour la phase interacadémique. Nous avons amélioré de nombreuses situations, permettant ainsi aux collègues de poursuivre leur carrière dans de meilleures conditions. Pour les participant·es au mouvement intra académique, le recours est aussi un droit. Si vous n'êtes pas satisfait·e de votre affectation, contactez le SNUEP-FSU de votre académie qui vous guidera dans vos démarches et vous accompagnera lors des bilatérales au rectorat.

P. M.

Le nouveau rythme d'avancement d'échelon envisagé au 1^{er} septembre 2025

Échelon - Classe normale	Durée actuelle	Durée envisagée
1	1 an	1 an
2	1 an	1 an
3	2 ans	2 ans
4	2 ans	2 ans
5	2 ans et 6 mois	2 ans
6	3 ans (30 % des collègues : 2 ans)	2 ans et 6 mois
7	3 ans	2 ans et 6 mois
8	3 ans et 6 mois (30 % des collègues : 2 ans et 6 mois)	2 ans et 6 mois
9	4 ans	4 ans
10	4 ans	4 ans
11	-	-



BON À SAVOIR

Une majorité de collègues oubliée

Si le ministère envisage également une augmentation du taux de promotion à la hors-classe (23 % en 2025) de 2 points par an pendant 3 ans, aucune revalorisation n'est prévue pour les collègues au-delà du 9^e échelon de la classe normale, collègues qui ont peu bénéficié des mesures des dernières années. Inadmissible pour le SNUEP-FSU qui exige l'accès à la classe exceptionnelle pour toutes et tous.

Pour tenter de répondre au manque d'attractivité, le ministère envisage d'accélérer l'avancement d'échelon en classe normale (cf. tableau ci-dessus). Cette nouvelle grille entrerait en vigueur au 1^{er} septembre 2025 : les collègues concerné·es seraient alors reclassé·es à l'échelon supérieur sans ancienneté. Début mai, le conditionnel restait de mise puisque le ministère des Finances n'avait toujours pas donné son aval, ce, alors que F. Bayrou exige des ministères l'austérité : ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire 2025, ni utiliser les réserves, le budget 2026 devant être inférieur à celui de 2025.

Pour le SNUEP-FSU, l'avancement au rythme unique le plus favorable pour toutes et tous en classe normale va dans le bon sens et permet de le déconnecter de l'évaluation puisque le 1^{er} rendez-vous de carrière (RDVC) se déroulera lors de la 4^e année après la titularisation, sans effet sur l'avancement.

Reste que le 2^e RDVC est maintenu au 9^e échelon + 2 ans pour le lier au passage à la hors-classe et surtout le 3^e RDVC, déplacé au 4^e échelon de la hors-classe, aurait une incidence sur le passage à la classe exceptionnelle, sans que le ministère ne dévoile l'effet de l'avis sur la promotion. Le DGRH sur le départ a donné le ton : « *Tout le monde n'a pas vocation à passer au 3^e grade* ». Inacceptable pour le SNUEP et la FSU qui s'opposent à ce cadencement synonyme de barrage à l'accès à la classe exceptionnelle et donc à un départ à la retraite à l'indice le plus élevé. ■

Axel Benoist

SALAIRE

Carrières accélérées puis bloquées ?

Dans le contexte d'austérité budgétaire, le ministère cherche à montrer des signes d'amélioration de la carrière sans pour autant souhaiter en débloquent la fin. Le projet reste soumis à l'arbitrage financier de Bercy.

RECRUTEMENT ET FORMATION INITIALE

LA RÉFORME DU CAPLP FRAGILISE LA PROFESSION



© Marie-Caroline Guérin

L'an dernier, N. Belloubet présentait une réforme dont le cœur était le retour du concours en fin de L3. S'en sont suivis des groupes de travail précipités, le maintien de la réforme malgré la dissolution, avec une présentation au CSA MEN fin juin, en dépit d'un boycott massif des syndicats. Mi-juillet, le report était accordé.

Silence radio depuis, jusqu'au 28 mars, date à laquelle la nouvelle ministre a annoncé que la réforme de 2024 serait appliquée dès septembre 2025. La FSU et l'ensemble des organisations syndicales dénoncent un calendrier irréaliste, imposé sans concertation, qui met les universités sous pression pour la réécriture de leurs maquettes en urgence et plonge les candidat·es dans une grande confusion.

Concernant les CAPLP, les changements sont majeurs. Pour l'enseignement général et certaines disciplines professionnelles, le concours passe en fin de licence. Les lauréat·es seront nommés élèves-fonctionnaires (1400 € net mensuels), recevront une formation de 450 à 500 h en M1 auxquelles s'ajouteront 12 semaines de stages (observation et pratique accompagnée). En M2, ils et elles deviendront fonctionnaires stagiaires, en mi-temps à responsabilité, avec poursuite de la formation et préparation du master.

Pour les autres disciplines, la licence n'est pas exigée. Deux voies : justifier de 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement avec un diplôme de niveau 5, ou 7 ans de pratique avec un diplôme de niveau 4. Ces lauréat·es seraient directement nommés fonctionnaires stagiaires et mis·es en responsabilité.

Pour le SNUEP-FSU, cette baisse du niveau de recrutement dans certaines disciplines est inacceptable ! La formation initiale des enseignant·es mérite un vrai temps de réflexion et de concertation, loin de toute précipitation. ■

Fabien Mélanie

« Loin d'être ambitieuse, la réforme écarte la majorité des lauréat·es du CAPLP du parcours de formation de deux ans en les nommant directement fonctionnaires stagiaires à l'issue du concours. »

Les concours enseignants font l'objet d'incessantes réformes : J-M. Blanquer les avait déplacés en fin de master et en avait modifié les épreuves, provoquant une aggravation sans précédent de la crise de recrutement. En 2023, G. Attal lançait un nouveau chantier, poursuivi par ses successeurs.

FOCUS

4 ans

Tout·es les lauréat·es passé·es par la case élève-fonctionnaire devront désormais s'engager à servir l'État pendant une durée de quatre ans à compter de la titularisation. En cas de non-respect de cette règle, ils ou elles seront contraint·es de rembourser une partie des sommes perçues. Pour le SNUEP-FSU, cette disposition, bien que présente dans certains corps de la Fonction publique, risque surtout de dissuader les futur·es candidat·es.

F. M.

BON À SAVOIR

Nouvelles conditions pour le CAPLP

Changement dévoilé seulement en avril, le niveau licence sera désormais exigé pour le CAPLP Éco-gestion alors que jusqu'à présent un BTS (ou équivalent) avec 5 années d'expérience professionnelle permettait de candidater. Pour le SNUEP-FSU, cette nouveauté risque d'appauvrir les viviers de candidat·es.

Autre changement majeur, la disparition d'une épreuve à l'oral pour les disciplines bivalentes et l'introduction d'une notion de majeure / mineure. Les deux épreuves de 3 heures (2h de préparation et 1h de présentation) sont remplacées par une seule épreuve de 4h (3h de préparation, 40 min d'oral pour la majeure et 20 min pour la mineure). Une bivalence au rabais inacceptable !

F. M.

Dans un monde marqué par la montée des conflits géopolitiques où les crises économique, sociale et environnementale se multiplient, ainsi que par l'aggravation des inégalités sociales qui nourrissent les idées d'extrêmes droites, l'éducation à la paix apparaît comme un enjeu fondamental.

BON À SAVOIR

Malala Yousafzai, militante pakistanaise pour la paix



Elle incarne la lutte pacifiste pour l'éducation des filles et l'égalité. À 15 ans, en 2012, elle est victime d'un attentat des talibans du fait de ses engagements. Survivante, elle reçoit en 2014 le prix Nobel de la paix. Elle milite pour un monde où l'éducation serait un rempart contre la violence.

SE FORMER

Le pacifisme, une nécessité pour les femmes



Alors que dans les conflits armés actuels la part des victimes civiles ne cesse d'augmenter, les femmes deviennent les premières victimes des guerres : violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, déplacements forcés qui les exposent à davantage de précarité, exploitation, famines. Elles sont dans ce contexte plus vulnérables aux atteintes alors que leur revient, en plus des enfants, la charge des blessés. Les femmes sont donc en première ligne pour bâtir la paix. Le féminisme étant un engagement contre toutes les formes de dominations, il rejette la violence et, a fortiori, la guerre. Face aux conflits qui perdurent, faire entendre les voix des femmes victimes et des femmes pacifistes est une urgence politique.

Emmanuelle Cazach



L'ÉDUCATION À LA PAIX, UN IMPÉRATIF POUR UN AVENIR PACIFIQUE

Face à ces défis, il est primordial de former les jeunes générations pour qu'elles ne voient plus la paix seulement comme l'absence de guerre, mais aussi comme un processus actif de construction d'une société juste et solidaire. Les modalités didactiques et la formation des personnels pour transmettre ces valeurs deviennent cruciales, tout comme la nécessité de questionner les modèles politiques dominants.

Les politiques actuelles ne sont pas un modèle pour les jeunes !

Si l'éducation à la paix est indispensable, elle se heurte à une réalité politique internationale complexe. En Europe, aux États-Unis, en Russie, et ailleurs, les choix politiques ne correspondent pas aux valeurs de paix à transmettre. L'augmentation des dépenses militaires et le soutien aux interventions extérieures – présentés comme la solution unique en termes de résolution de conflit, témoignent d'une logique qui ne place pas la paix au centre des préoccupations. Les interventions guerrières, considérées comme les seules options légitimes des gouvernements, effacent volontairement la diplomatie et le droit international. Cette stratégie peut faire croire aux jeunes que le surarmement est la seule voie pour préparer la paix. Or, l'histoire l'a prouvé, c'est faux, et toutes les armes produites ont vocation à être utilisées un jour. Sans compter que les milliards dépensés pour réarmer les pays le seront au détriment des budgets sociaux, éducatifs, et de santé.



© Marie-Caroline Guérin



LE SAVIEZ-VOUS ?



© Marie-Caroline Guérin

En Colombie, un programme d'éducation à la paix pour reconstruire

Après des décennies de guerre civile et dans un pays encore marqué par la violence, l'éducation à la paix est intégrée dans les programmes scolaires en Colombie depuis 2015.

L'enjeu : éviter que les violences ne se reproduisent. Le principe se fonde sur l'apprentissage de l'empathie, la résilience et une justice réparatrice. Lors de temps dédiés en classe, élèves, anciens combattants et victimes échangent pour comprendre les causes du conflit et apprendre le pardon. Des ateliers de médiation et de gestion non violente des conflits sont mis en place, tout comme des projets artistiques sur la mémoire collective. La force du programme est de s'adapter aux contextes locaux.

En intégrant ces pratiques au cœur de l'enseignement, la Colombie fait de l'école un levier essentiel pour bâtir une société réconciliée et solidaire. ■

Emmanuelle Cazach

Les enjeux de l'éducation à la paix

Il est difficile pour les jeunes d'envisager un avenir pacifique lorsqu'ils voient des dirigeants prôner la guerre, l'armement ou la répression comme solutions aux problèmes politiques. L'éducation à la paix doit donc être un contrepoids à cette logique. Elle ne se limite pas à la simple transmission de savoirs sur les conflits passés ou les valeurs pacifistes mais doit préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, capables de participer à la construction d'un monde plus juste et plus pacifique. Cela passe par la sensibilisation aux conflits contemporains, la compréhension des mécanismes de violence, et l'apprentissage des stratégies de résolution pacifique des conflits. En intégrant la notion de justice sociale, de lutte contre les inégalités, de solidarité, de coopération et de préservation des droits humains, la construction d'une culture de la paix s'incarne au quotidien dans les interactions sociales, les décisions politiques et les pratiques scolaires. ■

Sigrid Gérardin



À LIRE

LECTURE

L'Iliade ou le poème de la force

Dans cette analyse de *L'Iliade*¹, la philosophe Simone Weil (1909-1943) montre que la violence écrase les vaincus mais aussi les vainqueurs. C'est une dénonciation de l'héroïsme guerrier et de l'illusion de la gloire que devraient lire nos dirigeants !

1. Les Cahiers du Sud, 1941

ET AUSSI

L'éducation à la paix et les syndicats comme leviers de changement

L'éducation à la paix est un pilier essentiel pour garantir un avenir et un monde pacifique aux jeunes générations. Elle doit être ancrée dans des pratiques pédagogiques concrètes et actives, mais aussi dans une remise en question des politiques nationales et mondiales qui perpétuent la violence et les inégalités. Les syndicats,

en tant qu'acteurs clés de la société, ont un rôle central à jouer pour appeler à suivre le chemin de la paix, du droit international et de la diplomatie. Les enseignant·es et leurs syndicats doivent pousser l'inspection générale, le haut conseil des programmes, le ministère dans son ensemble à mettre en œuvre des programmes disciplinaires et des outils pédagogiques qui promeuvent une éducation à la paix à tous les âges de la scolarité afin que l'École soit réellement porteuse de transformation sociale. ■

S. G.

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant